

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 7 avril 2015
à 19H00

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 7 avril 2015 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mme ASSFELD-LAMAZE, Mme LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, Mmes VIOT, ALLOUCHI-GHAZZALE (jusqu'au point n°10), M. VERGEOT, Mme MASSENET-OZDEMIR, M. GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mme ERDEM, M. PERNIN (jusqu'au point n°14), Mme GUEGUEN, MM. ANSTETT, SCHILLING, Mme EZAROIL, MM. LUCOT, MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. DE SANTIS à M. ADRAYNI

Mme ALLOUCHI-GHAZZALE à M. BOURGEOIS (à partir du point n°11)

Mme CAMUS à Mme ASSFELD-LAMAZE

ABSENT :

M. PERNIN (à partir du point n°15).

Mme ERDEM est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Cher-e-s collègues,

Nous sommes réunis ce soir pour voter le budget primitif 2015 de notre commune, au lendemain d'un épisode d'expression démocratique dans chaque canton de France.

Je me réjouis de la confiance que les Meurthe-et-Mosellans ont renouvelée vers la majorité départementale de gauche, faisant de notre département un canard rose seul dans la mare bleue qui l'entoure, pour reprendre l'expression d'un parlementaire local.

Jeudi dernier, Mathieu Klein a ainsi été réélu à la présidence du département, ouvrant ainsi la porte à la poursuite et à l'amplification du projet départemental mené depuis plus d'une décennie autour de la solidarité entre les hommes et entre les territoires. Une marque de fabrique qui, à mon sens, a joué un grand rôle dans le résultat Meurthe-et-Mosellan.

Néanmoins, le lendemain de ce scrutin laisse un goût amer.

Près d'un électeur sur deux ne s'est pas rendu dans les urnes. Les abstentionnistes expriment une voix qu'il nous faut entendre à tous les échelons de la vie publique. Réinterrogeons-nous sur la façon d'intéresser les citoyens aux choix politiques qui les concernent et sur la façon de les associer plus efficacement à la vie démocratique. Les politiques participatives et de citoyenneté peuvent constituer une partie de la réponse.

Je suis également inquiet de l'enracinement du vote du Front National. Nous devons continuer à nous interroger sur les raisons de ce vote, qui sont dans doute multiples. Crises de confiance envers les élus et la sphère publique notamment à l'échelle nationale, réponses inadaptées aux situations extrêmes que vivent certaines familles, banalisation des discours extrémistes, poids de la démagogie, conséquences de la crise économique et financière dans la vie quotidienne des Français... Au-delà de l'analyse, il nous faut agir, et vite. Là encore, notre responsabilité d'élus locaux est de privilégier le dialogue pour répondre de façon adaptée aux attentes des citoyens.

Pour autant je regrette que le barrage républicain, respecté par la gauche, ait été laissé grand ouvert, de façon irresponsable, par une bonne partie de la droite.

Mes cher-e-s collègues nous débiterons dans quelques instants l'examen du budget primitif de la Ville de Toul pour 2015, qui traduit en actes concrets les choix politiques de notre municipalité.

3 axes forment ce budget primitif. 3 axes comme un tout cohérent, qui guident notre réflexion pour la Ville depuis les élections municipales Il y a tout juste un an.

Ils se traduisent aujourd'hui concrètement dans ce premier budget construit et porté par la nouvelle équipe qui m'entoure, pour un **développement humain, attractif et durable de la Ville de Toul**. Ces 3 piliers ne sauraient être efficaces les uns sans les autres. Si l'une de ces colonnes fait défaut, c'est tout l'édifice qui s'écroule.

Aussi, nous avons recherché mes collègues et moi-même un juste équilibre dans les efforts ainsi qu'un développement harmonieux des axes de travail, avec des projets ambitieux tant dans l'aide aux personnes que dans l'attractivité de notre ville. Tant dans le bien vivre ensemble que dans l'aménagement du territoire communal. Tant dans le respect de l'environnement que dans l'éducation au sens large.

Au sujet du respect de l'environnement, permettez-moi une petite parenthèse. Vous avez sans doute remarqué que pour notre Conseil municipal, les gobelets en carton jetables ont été remplacés par des gobelets réutilisables, sérigraphiés à l'image de la Ville. Vous les découvrez ce soir en avant-première, puisqu'ils seront dans les semaines à venir offerts à nos agents qui s'inscriront volontairement dans une démarche d'éco-administration, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ce budget primitif n'est que le premier du mandat voté par notre Assemblée municipale. Néanmoins, il permettra l'aboutissement d'une quinzaine de propositions issues de notre programme municipal, venant s'ajouter aux 15 propositions déjà réalisées durant l'année écoulée. Pour mener à bien ces priorités politiques, nous faisons le choix d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville, qui n'hypothèque pas nos capacités financières pour les années à venir. Notre responsabilité est en effet de savoir regarder plus loin que les prochains mois, pour anticiper un contexte qui s'imposera à notre collectivité.

Cette bonne gestion, nous la portons à travers la baisse de charges de fonctionnement.

Nous la portons aussi à travers notre politique de désendettement, puisque nous entamons avec ce budget la 2^{ème} année consécutive sans nouvel emprunt.

Enfin, nous portons cette bonne gestion à travers la diversification de la recherche de nos recettes, comme peut l'illustrer par exemple le travail réalisé depuis quelques semaines par les services municipaux en matière de recherche du mécénat. Cette ambition trouve d'ailleurs un premier résultat très encourageant dans le projet d'acquisition des deux statues Renaissance de Sainte Marie- Madeleine et Sainte Catherine d'Alexandrie, et je veux vous assurer que cette expérience ne sera pas la dernière. Il s'agit en effet, d'une démarche participative, qui crée une véritable dynamique autour d'un projet, invitant les citoyens à s'approprier la chose publique, ce que nous ne pouvons que saluer.

Mes chers collègues, un long Conseil nous attend ce soir, aussi je vous invite dès à présent à ouvrir nos travaux en commençant par les délibérations budgétaires. »

M. Harmand présente les cinq délibérations suivantes :

1) FINANCES : BUDGET GENERAL :

a. Compte de Gestion 2014.

Le compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2014 a été adressé par le Receveur Municipal. Aucune observation n'est à formuler, celui-ci étant conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que ce document n'appelle aucune observation, ni réserve.

b. Compte Administratif 2014.

M. Vigneron demande si le montant de 1 100 000 € pour la vente de la salle Valcourt était en HT ou TTC.

M. Harmand répond que les 1 100 000 € étaient en TTC. Il rappelle que nous pouvions la vendre 1 300 000 € mais que le désamiantage aurait été à notre charge. Nous avons préféré laissé faire par l'acquéreur.

M. le Maire cède la présidence à Mme LE PIOUFF, 1^{ère} Adjointe au Maire pour l'adoption du Compte Administratif 2014 du Budget général.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la synthèse du Compte administratif 2014 du Budget général, ci-annexée.

Le Compte Administratif 2014 du budget général, est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

c. Affectation des résultats 2014.

Le compte administratif de l'exercice 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 451 216,14 € qu'il sera proposé d'affecter en section de fonctionnement.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2014 du Budget général ainsi qu'il suit :

Résultat 2014	
Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2014	408 841,45
Résultat de l'exercice 2013	1 077 738,04
Résultat à affecter	1 486 579,49
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2014	1 877 325,37
Résultat de l'exercice 2013	- 1 911 115,13
Solde d'exécution d'investissement	- 33 789,76
Reste à réaliser investissement 2014	1 573,59
Besoin de financement	- 35 363,35
Affectation du résultat de fonctionnement	
Couverture de besoin de financement	35 363,35
Affectation en réserve (article 1068 en recette d'investissement)	
Report de l'excédent de fonctionnement (article 002 en recette)	1 451 216,14

d. Budget 2015.

M. Matteudi remercie M. le Maire pour cette présentation, c'est clair, presque ludique. Le budget que vous nous présentez est en baisse de près de 6 millions d'€ par rapport à celui de l'année dernière. Il passe de 34 millions d'€ à 28 millions d'€. Cela peut être le reflet de deux choses c'est-à-dire première option, la Municipalité prend enfin conscience que nous ne pouvons plus poursuivre cette fuite en avant, l'explosion de nos frais de fonctionnement. Elle a donc fait des efforts de façon à réduire cette section de fonctionnement. Hors malheureusement, cette section reste stable, elle ne baisse pas même si c'est vrai qu'il y a des efforts importants réalisés sur les dépenses de gestion courante. Mais ce poste avoisine toujours les 24 millions d'€, et ce qui me gêne le plus c'est que cela représente 85 % de notre budget. Rappelons tout de même que par rapport au budget présenté en 2010, il y a 5 ans, cette section a augmenté de presque 3 millions d'€. Je constate que là il y a une cause. Donc la baisse de 6 millions d'€ au niveau du budget ne provient pas des économies sur cette section de fonctionnement. Ce qui me gêne c'est ce que nous avons vu, notre Ville arrive dans des périodes de plus en plus difficiles accentuées par la politique désastreuse du gouvernement et en particulier par des choix que je qualifierais même de quasi assassins vis-à-vis des collectivités locales mais aussi vis à vis de notre économie locale. Notre budget que vous nous avez présenté équilibre ces comptes au détriment de l'investissement

qui est réduit à peau de chagrin, au détriment de la rénovation de notre Ville des quartiers anciens et au détriment de notre économie locale. Moi, je reste sur ma faim dans le budget présenté sur un point qui me paraît essentiel. Je pense qu'il y a véritablement un consensus autour de cette table mais également au niveau des Toulousains, tout le monde est d'accord sur l'impérieuse nécessité de rénover et de requalifier le centre-ville historique de Toul. Il faut vraiment chercher dans ce budget les quelques lignes que l'on pourrait inscrire dans le cadre de cet objectif, et pour des montants insignifiants. Je pense que la rénovation du centre-ville de Toul doit s'inscrire dans un programme pluriannuel. Vous nous avez parlé que vous avez une vision sur plusieurs années. Donc cela doit s'inscrire dans un programme pluriannuel d'investissements et un programme surtout qui serait la traduction d'un véritable projet de reprise en main de nos quartiers historiques. Pourquoi n'avez-vous pas mis en place un tel programme pluriannuel qui de toute façon on le sait va engager la Ville sur plusieurs millions d'€. Vous avez su le faire ce programme pluriannuel pour la Croix de Metz et la salle de l'Arsenal. Moi là je n'ai rien vu ce soir. Il faut un véritable projet. Est-ce que ce projet existe ? C'est quand même curieux que vous ne nous ayez jamais présenté de projet structurant pour le centre-ville. Certes, vous nous avez rappelé que vous faites régulièrement le tour des Ministères mais on ne voit toujours rien venir. Je pense que l'on ne peut pas se satisfaire des insuffisances d'un programme OPAH-RU.

Vous avez parlé en propos introductif qu'il fallait que nous élus, on se remette un peu en cause. Je pense que vous devriez associer tout le monde autour de cette table, pas uniquement la majorité municipale mais également nous l'opposition, car ce sujet nous rassemble. Mais là je ne vois rien concernant la restructuration concrète du centre-ville.

M. Harmand répond à M. Matteudi que soit il le prend pour un rigolo soit qu'il n'a pas compris les explications données lors du dernier Conseil municipal. Il ne va pas inscrire au budget des crédits fantômes alors qu'il n'a aucune garantie. Les choses sont en train de se débloquer. Je ne vais pas hypothéquer le budget 2015. Je ne vais pas mettre des inscriptions budgétaires alors que je n'ai pas les recettes en face définitivement aujourd'hui. Lorsque nous aurons cela, ce sera inscrit noir sur blanc avec des chiffres en face au niveau du budget. Vous le verrez très vraisemblablement sur le budget 2016. Enfin, cela fait partie de notre programme, nous avons un mandat de 6 ans, vous ne voudriez quand même pas qu'on inscrive toutes les dépenses d'investissement dès notre première année budgétaire. Le centre-ville reste et restera notre priorité, comme cela a été dit lors du dernier Conseil ce n'est pas un mandat qu'il faudra mais plusieurs. Nous attendons les feux verts de la part de nos partenaires, notamment de l'Etat. Nous avons récemment reçu des garanties mais je souhaite qu'elles se concrétisent financièrement. Tant que nous n'avons pas les chiffres réels des aides qui seront apportées sur le plan que nous avons, qui se monte à peu plus de 5 millions d'€, je ne ferais aucune inscription budgétaire. On ne va pas mettre 1 million d'€ au budget pour vous faire plaisir en sachant que l'on ne le dépensera pas cette année. Le dossier est prêt, vous le savez, on vous l'a dit, répété. Dossier qui a été amélioré par rapport à 2010. Aujourd'hui l'Etat et la Région ne me disent pas ce qu'ils vont m'apporter. Ce qui ne nous empêche pas de travailler bien entendu.

La baisse des dotations, bien entendu, je suis le premier à dire que la marche est trop haute à franchir et trop rapidement. Néanmoins, regardez les tableaux, le décrochage ne date pas d'aujourd'hui mais de 2007/2008. Depuis 2007 nous avons perdu la moitié de nos dotations de l'Etat. La baisse vertigineuse des dotations s'est accentuée depuis 2 ans. Ce que je regrette fortement. Vous savez ce que j'en pense. Ce n'est pas parce que le gouvernement est de ma sensibilité politique que je me taisais, je ne suis pas comme certaines personnes qui ont soutenu jusqu'au bout le gouvernement précédent, alors que nous étions acculés au niveau de certaines collectivités. J'ai dit les choses et je les redirais. La baisse des dotations est une catastrophe pour les collectivités locales et donc pour l'économie locale. Certes, vous nous reprochez que nos investissements ont diminué, mais il y a deux ans, vous nous reprochiez que nos investissements étaient trop élevés. Je veux bien tout entendre mais on revient à un niveau de dépenses d'investissement des années 2004/2006, ce que l'on faisait à la fin du premier mandat. C'est-à-dire avant le lancement des grands projets, des grands travaux. Et nous savons que le second mandat, entre 2010 et 2013, était les années budgétaires les plus importantes de notre collectivité. Le budget 2013 a été le budget le plus important de notre collectivité. On le savait, cela avait été annoncé et il a bien été annoncé que nous diminuerions nos investissements, cela va de soi. Mais on a quand même encore des marges de manœuvre, on ne va pas dépenser pour dépenser, vous

avez bien vu et c'est une question qui a été posée en commission, que nous avons une ligne pour les dépenses imprévues. C'est de l'argent que nous mettons aussi de côté pour les investissements de demain. Nous n'hypothéquons pas l'avenir. On ne dépense pas tout ce que nous avons actuellement. Nous avons fait des efforts considérables. Reprenez le budget de l'année dernière, nous avons un déficit d'investissement de 1,9 millions d'€, il est où là ? Il a été résorbé tout au long de l'année 2014, ce n'est pas rien.

Je veux bien, vous jouez votre rôle d'opposant, quand on dépense de trop, on dépense de trop et quand on ne dépense pas assez, on ne dépense pas assez. Donnez-nous un chiffre. En tout cas, nous n'abandonnons pas l'économie locale, nous l'avons plus que soutenue durant le mandat précédent. Nous avons fait un effort d'investissement considérable mais nous savions qu'après nous reviendrons à une voilure similaire à celle du premier mandat. C'est sûr que cela fait drôle, nous n'avons plus ces gros chiffres que l'on a eu sur les trois ou quatre derniers budgets.

Nous remboursons nos emprunts, tant au niveau des intérêts (700 000 €) que du capital (1 300 000 €) ce qui fait 2 600 000 € que nous remboursons en 2 ans sans emprunt. L'économie locale est quand même soutenue par différents travaux que nous lançons mais ne regardez pas que par le petit bout de la lorgnette que par la Ville de Toul. Toutes les aides que nous apportons aux différents Syndicats, Toul Habitat... Et de par les investissements que nous faisons, ce sont les entreprises locales Tuloises qui sont les plus touchées car nous n'avons plus de grosses opérations.

Pendant trois ans nous avons été taxés de dépensier. C'était un choix et nous l'assumons. Aujourd'hui nous revenons à un niveau d'investissement comme nous l'avions auparavant.

M. Mangeot indique que la séance dernière M. le Maire avant annoncé une baisse de 6 % des dépenses de fonctionnement. Cette baisse des charges de fonctionnement, on ne la retrouve pas dans nos tableaux. Vous aviez provoqué une certaine approbation enthousiaste y compris sur les bancs de l'opposition, nous on était un peu plus circonspects. Force est de constater que le budget que vous nous présentiez nous donne raison. Car aujourd'hui les charges de fonctionnement ne baissent pas, elles augmentent un peu. Et donc mécaniquement elles représentent beaucoup plus en part proportionnelle du budget que le budget voté l'année dernière (84,5 % contre 72 %). Par contre ce qui baisse, ce sont les dépenses d'investissement. Ce n'est pas une petite baisse. Effectivement, vous dites que l'on ne peut continuer avec les gros chiffres qui ont été les années d'investissement pour la salle de l'Arsenal. Mais ce n'est même pas comparer avec les gros chiffres mais ne serait-ce que comparer avec le budget de l'année dernière. Le budget de l'année dernière, 9 millions d'investissements (28 %), là on divise par deux (15,5 %). On compare avec un budget qui était déjà un budget pré-électoral, pas un budget qui brillait par une énorme ambition. Par rapport à cela, on est encore en division par deux. C'est un peu facile de toujours se cacher derrière la baisse des dotations de l'Etat. Je ne vais pas revenir dessus, nous sommes tous à partager le même constat et cette même désolation. Enfin, elle est quand même évaluée à 500 000 €, sacré coefficient multiplicateur car une baisse des dotations de 500 000 € engendre plus de 4 millions d'investissements en moins. Cela pénalise la Ville bien entendu. Une Ville qui investit moins est à l'arrêt. C'est aussi de l'argent qui ne sera pas réinvesti dans le tissu local. J'entends bien vos explications M. le Maire, mais on est quand même dans un contexte économique qui n'est pas facile pour les entreprises notamment les petites entreprises. C'est ce contexte-là qui devrait nous obliger tous, et quand vous appelez à notre responsabilité à tous vous avez raison, à faire les efforts nécessaires. Etre là pour combler les investissements qui ne se font pas. Et que fait la Ville de Toul, elle laisse filer les investissements. Aujourd'hui nous avons un plafond dérisoire d'investissements.

Et ensuite, il faut aller dans le détail des investissements. Gros poste pour le patrimoine, normal. Effectivement, troisième poste pour la rénovation urbaine, c'est un peu faiblard. C'est l'illustration de votre volonté politique. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit lors du dernier Conseil, qui a été dit quasiment mot à mot par M. Matteudi aujourd'hui, mais enfin quand même quand je vous entends dire que l'on est dans une logique de soutien soutenu à l'économie mais que l'action économique n'ait que 25 000 €. Il y a un fossé énorme entre vos paroles et ce que l'on a dans nos papiers. Comme lorsque vous parlez de la baisse des charges. Vous avez dit que vous assumez ce budget, très bien assumez-le. Ecoutez une baisse aussi drastique des investissements, un budget qui stagne et une Ville qui sera à l'arrêt dans un tissu économique local qui va souffrir, franchement c'est triste à assumer.

M. Harmand répond à M. Mangeot qu'il a foi en l'avenir. On va revenir sur la baisse annoncée lors du DOB. Oui elle est réelle parce que la présentation du DOB ce sont sur les dépenses réelles. Là nous vous présentons un budget prévisionnel avec l'autofinancement et les opérations d'ordres. C'est sûr que dans ce cas la baisse est de moins 1%. C'est comptable. Au niveau des opérations réelles, nous avons effectivement une baisse de 6 % au niveau du fonctionnement.

Le budget primitif qui vous est présenté montre un autofinancement en progression de plus de 30 %, une baisse du fonctionnement. Oui une baisse de l'investissement, mais revenez à la réalité, ne comparez pas par rapport aux budgets précédents. Sur les 9 millions de l'année dernière, il y avait encore plusieurs millions pour la salle de l'Arsenal. Revenez aux budgets réels d'investissements de notre collectivité, donc aux années 2005/2006/2007 et 2008. On retombe aujourd'hui sur ce que nous dépensions au niveau de l'investissement à ce moment-là. Et puis écoutez, allez voir vos petits copains qui ont fait campagne avec vous dans les villes voisines du département, de la même strate que nous vous verrez ce qu'il y a au niveau des investissements. Pour la plupart, il n'y a plus rien. Certaines collectivités sont sur le point de déposer le bilan. Il y en a quelques-unes qui vont être sous tutelles dans les mois à venir, nous n'en sommes pas là et loin de là. Et ce sont des Villes à vous, enfin je ne sais plus où vous vous situez, des Villes de votre tendance. Franchement, nous n'avons pas de leçons à recevoir de ce côté-là. Les petites entreprises, c'est ce que je vous disais il y a quelques minutes, ce sont elles dans nos investissements qui vont être le plus impactées, elles qui vont pouvoir répondre aux travaux de moindre ampleur. Vous savez, pour monter ce budget, cela a été un numéro d'équilibriste. Pour le fonctionnement, dans votre ménage vous savez comment cela se passe, ça file. Sur la masse des ressources humaines, on a maintenu, nous sommes au niveau du GVT malgré tout ce que nous prenons à côté, malgré les opérations que nous mettons en place. Nous sommes en dessous de la moyenne nationale du GVT. Tous les départs en retraite n'ont pas été remplacés. Nous savons gérer notre collectivité au niveau du personnel, nous faisons très attention. Ce n'est pas un pour un. On redéploie quand c'est nécessaire, nous créons des postes là où nous devons les créer. Exemple le recrutement à la police, cela faisait aussi partie de votre programme électoral, cela a un coût. Ce coût on l'a mis dans le budget. Et puis, c'est bien vous avez fait votre numéro, mais il y a la réalité des choses, on revient à un budget normal au niveau de l'investissement, je le martèle mais vous n'avez pas l'habitude. Je pense notamment aux Elus qui étaient dans cette assemblée lors du précédent mandat, habitués à avoir des investissements importants par choix à ce moment-là.

Il n'y a rien de catastrophique. Et puis l'économie, c'est la compétence de la CCT. Donc si vous avez vu 25 000 € c'est de l'aide directe au commerce local, notamment la convention avec la CCI, première pierre dans cette reconquête commerciale. On devance l'arrêt du plan FISAC. Regardez les budgets de la CCT au niveau de l'économie. On ne va quand même pas inscrire des choses dans le budget, vous faire plaisir au niveau de l'économie alors que cela n'est pas de notre compétence. Et que nous n'avons pas les capacités, le droit de partir sur des compétences qui ne sont pas les nôtres.

M. Bourgeois ajoute que c'est un budget qui a été difficile à monter. Les services ont été mis à contribution de manière très conséquente. Dans un contexte très difficile, c'est un très bon budget, dans la mesure où cela permet de préserver l'avenir. Maintenant il peut y avoir un certain nombre de détracteurs. Quand on est dans l'opposition on ne peut être sur la même ligne, mais j'entends beaucoup de critiques mais peu de propositions. Je ne sais pas, si vous étiez en charge de la collectivité, comment vous monteriez le budget de la Ville. A savoir qu'il n'y a pas beaucoup de possibilité, il y a des dépenses obligatoires, des choix qui sont faits au niveau de l'équipe clairement assumés. Voulez-vous que l'on investisse et que l'on augmente la fiscalité comme cela a été le cas à Pont à Mousson, que l'on ait recours à l'emprunt alors que vous l'avez-vous-même critiqué ? Franchement quand on monte un budget il faut savoir de quoi on parle, d'où on vient et où on va. Hors aujourd'hui, il y a un cap qui est fixé, on vous en donne l'explication pour dégager des marges de manœuvre.

J'espère que lorsque le moment viendra de voter, avec des aides de l'Etat, un budget avec des investissements conséquents pour le centre-ville vous prendrez vos responsabilités et vous voterez pour. Et on verra si vous vous défilez ou pas.

M. Bauer répond à M. Bourgeois qu'ils voteront pour si ce qui est proposé leur convient.

M. Harmand ajoute que le soutien à l'économie n'est pas que les investissements que l'on peut voir dans le budget. L'attractivité de la Ville, etc, c'est du soutien à l'économie aussi. Les travaux en régie que nous organisons (590 000 € sur le gestionnaire magasin), permettent d'acheter des matériaux pour que nos services puissent travailler. Ces matériaux on les achète au niveau local. Dans le fonctionnement on a donc aussi du soutien à l'économie locale. Et puis, écoutez, nous avons une priorité c'est le maintien des services au public que ce soit de la petite enfance aux personnes âgées. Le maintien du service au public, on ne veut pas y toucher donc le fonctionnement ne va pas baisser de 50 %.

M. Vigneron indique qu'il ne va pas se lancer dans une diatribe de la politique générale. Il regrette que les documents financiers aient été envoyés l'avant-veille du weekend end pascal, pas facile de pouvoir les étudier correctement.

Il y a effectivement un effet ciseau renforcé par la baisse des dotations.

Vous parlez de 1 200 € pour la dette par habitant, alors que sur la diapo c'est marqué 1 310 €.

Quel est le bon chiffre ? Il est répondu que 1 200 € est le montant à la fin de l'année 2015.

Page 6 au chapitre 64 : qu'est-ce que c'est le chapitre autres indemnités ? (1 470 000 €)

Mme Lamy répond que c'est une régularisation de comptes.

Autres charges sociales diverses (288 000 €) : cela n'existait pas dans le budget précédent

Mme Lamy répond que cela correspond aux chèques-déjeuner.

Achat des œuvres d'Art : page 9 : achat des statues (130 000 €) et piano Pleyel (2 400 €).

M. le Maire indique qu'il y a pour le moment 8 500 € pour le mécénat des statues.

M. Vigneron demande des explications sur la suppression des collations dans les écoles.

M. Harmand précise que cela concerne la suppression des produits lactés.

Mme Le Piouff regrette que l'opposition force tête baissée sur les investissements mais tout le service apporté aux familles, aux enfants rien n'est évoqué. J'aurais bien aimé un petit mot là-dessus.

M. Steinbach répond à Mme le Piouff qu'il y a des limites à tout. Ce n'est pas une obligation, c'est votre politique, votre problème, votre choix. Cela a été bien expliqué tout à l'heure, je ne vois pas pourquoi nous devrions prendre la parole sur ce sujet. Nous n'approuvons pas toute votre politique sociale, certainement pas. Comme cela, c'est clair.

M. Bauer souhaite revenir sur les investissements. En fin d'année dernière avait été évoqué un bâtiment à 450 000 € prévu pour le périscolaire de Saint-Evre. Il ne figure pas dans le budget alors que cela était un besoin urgent.

Il ajoute que c'est certainement cette année qu'il aurait fallu emprunter au regard des taux extrêmement bas.

M. Harmand répond à M. Bauer que nous avons les financements mais qu'il ne va pas inscrire quelque chose qui ne sortira pas de terre cette année. Nous avons presque 80 % de subventions de l'Etat mais nous ne sommes pas prêts matériellement et au niveau des études. Vous le retrouverez dans le budget 2016. Il y a l'étude (démarrage et finalisation) à mener car un bâtiment ne sort pas de terre comme cela, pour correspondre au mieux aux besoins de l'école. On a la garantie de la subvention : nous avons deux ans pour réaliser cette opération. C'est un besoin urgent qui doit être retravaillé.

Concernant les emprunts, M. Harmand répond à M. Bauer que si la municipalité avait emprunté alors ils auraient été les premiers à râler.

M. Bauer répond à M. Harmand que si l'argent partait dans les investissements, pour relancer les entreprises qui sont en train de crever alors il aurait voté pour. Si le budget est bon, on voterait pour. C'est en moment que ça crève.

M. Harmand répond que les collectivités doivent elles aussi faire très attention.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à la majorité, vote le budget primitif 2015 par chapitres et sans opérations détaillées pour la section d'investissement, et par chapitres pour la section de fonctionnement.

Vous trouverez, ci-annexée, la note de synthèse du budget primitif 2015.

Le Budget primitif 2015 du budget général, est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, M. STEINBACH votant contre. M. VIGNERON s'abstenant.

e. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2015.

L'actualisation des bases fiscales étant inconnue à ce jour, il est proposé de tenir compte uniquement du coefficient d'actualisation automatique de la valeur des bases fiscales (0.9 %) pour calculer l'estimation des produits attendus des trois taxes qui s'élèverait à 7 979 188 €.

Pour éviter d'accentuer la pression fiscale sur les ménages, durement touchés par la crise économique et sociale, et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas recourir à une augmentation des taux d'imposition et nous proposons de maintenir ceux votés depuis 2011 à savoir :

CONTRIBUTION	TAUX 2015
Taxe d'habitation	18,57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,57 %

M. Bourgeois présente les cinq délibérations suivantes :

f. Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).

Par délibération en date du 28 mars 2012, notre Assemblée a voté le principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement.

Pour rappel, chaque autorisation de programme est composée des éléments nécessaires à la réalisation du projet (frais d'architectes, frais d'insertion, études géotechniques, relevés topographiques, divers branchements, maîtrise d'œuvre, travaux, missions SPS, CT, études acoustiques, mobilier, matériel informatique, télésurveillance, vaisselle, sonorisation, estimation des montants des révisions etc).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le Maire peut procéder à tout moment à la révision des projets inscrits.

Ceux-ci arrivant à leur terme au courant de cette année, et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, dès à présent ajuste les montants des autorisations de programme et les derniers crédits de paiement comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	TOTAL CUMULE (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)	Crédits de paiement estimés au titre de l'exercice 2015 y compris RAR	Reste à financer N + 1
Construction de la salle multi-activités	8 846 455,21 €	-128 373,18 €	8 720 082,03 €	8 807 646,46 €	112 436,57 €	0,00 €
Travaux de sauvegarde du cloac et couvert BSR (y compris aménagement de 2 tranchées en parking salle)	2 037 703,00 €	-201 336,71 €	1 836 367,29 €	1 743 808,78 €	92 757,51 €	0,00 €
Travaux d'aménagement urbain du site Arsenal : parking - VRD - espaces verts	2 065 566,64 €	-84 586,63 €	1 980 980,01 €	1 979 386,70 €	1 083,31 €	0,00 €
Création d'un centre socio-culturel	1 228 839,20 €	-117 365,77 €	1 111 243,43 €	1 087 477,12 €	23 766,31 €	0,00 €
TOTAL	14 180 584,85	-531 661,29	13 648 923,56	13 418 619,86	230 053,70	0,00

2) FINANCES : BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

a. Compte de Gestion 2014.

Le compte de gestion du Budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014 a été adressé par le Receveur Municipal. Aucune observation n'est à formuler, celui-ci étant conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que ce document n'appelle aucune observation, ni réserve.

b. Compte Administratif 2014.

M. le Maire cède la présidence à Mme LE PIOUFF, 1^{ère} Adjointe au Maire pour l'adoption du Compte Administratif 2014 du Budget annexe de l'eau.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la synthèse Compte administratif 2014 du Budget annexe de l'eau, ci-annexée.

Le Compte Administratif 2014 du Budget annexe de l'eau est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

c. Affectation des résultats 2014.

Le compte administratif de l'exercice 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 217 549,90 € qu'il sera proposé d'affecter en section de fonctionnement :

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2014 du budget annexe de l'eau ainsi qu'il suit :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2014	226 492,06
Résultat de l'exercice 2013	182 413,65
Résultat à affecter au BP 2014	408 905,71
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2014	- 398 775,80

Résultat de l'exercice 2013	206 589,27
Affectation en réserve 2015	-
Solde d'exécution d'investissement	- 192 186,53
Reste à réaliser investissement 2014	830,72
Besoin de financement	- 191 355,81
Affectation du résultat de fonctionnement	
Couverture de besoin de financement	191 355,81
Affectation en réserve (en recette d'investissement)	
Report de l'excédent de fonctionnement	217 549,90

d. Budget 2015.

M. Bauer demande si le peu d'investissement est la résultante de la prise de compétence du SMP Cœur Toulinois. Il fait remarquer un excédent pour l'année 2014 qui aurait peut-être pu engendrer une baisse du prix de l'eau.

M. Bourgeois répond que le prix de l'eau ne peut être baissé en raison de la prévision de lourds investissements notamment par rapport à la Croisette et au Cœur Toulinois. Au contraire il faut se garder de l'autofinancement pour pouvoir investir et emprunter moins. Cela rentre dans le cadre de la bonne gestion.

M. Vigneron ajoute que concernant le prix de l'eau, il y aura un lissage après pour toutes les communes adhérentes. Pour l'instant le prix de l'eau ne doit pas bouger en fonction des investissements. Ce sera le Cœur Toulinois qui fera les investissements et la distribution à terme.

Vote du Budget Primitif 2015 et niveau de vote.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 du budget annexe de l'eau par chapitres et sans opérations détaillées pour la section d'investissement, et par chapitres pour la section de fonctionnement.

Vous trouverez, ci-annexée, la note de synthèse du budget primitif 2015.

Le Budget primitif 2015 du Budget annexe de l'eau, est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

3) FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

M. Harmand rappelle que comme cela a été dit en commission et lors des précédents Conseils municipaux, il a été demandé un effort financier auprès des associations comme on l'a fait dans tous les services de notre collectivité. Cet effort est vraiment très minime, 5 % ont été retirés aux associations. Aucune association n'est en difficulté financière. N'ont pas été diminuées les associations qui participent aux NAP gratuitement. Quand on regarde de très près les différents budgets et comptes épargne des associations locales, il n'y a aucun problème de baisser de 5 %. Cela ne met pas en péril le tissu associatif. Et bien entendu, on met toujours à disposition les moyens matériels. C'est la subvention directe que l'on baisse pour faire prendre conscience à chacun qu'il faut faire un effort.

M. Bauer demande si le Tennis Club participe aux NAP.

M. Harmand répond à M. Bauer que le Tennis Club participe aux NAP mais pas gratuitement. On a les deux cas de figure, que ce soient pour les associations sportives ou culturelles, les associations qui participent aux NAP se font payer ou pas. Cela peut se comprendre que certaines associations nous fassent payer des prestations car ils ont des animateurs qu'ils payent au sein de leur association.

M. Mangeot ne comprend pas la volonté politique de la municipalité de demander aux associations des efforts qui représentent seulement 22 000 € d'économie, un bout de chandelle par rapport au budget global de la Ville surtout dans le contexte actuel. Contexte économique et social fragile où nous avons besoin d'un tissu associatif fort, solide voire renforcé. Le tissu associatif est au cœur de la vitalité d'une Ville telle que Toul. Je ne comprends donc pas l'intérêt de demander des efforts qui peut être pour certaines associations, même si cela ne représente qu'une centaine d'€, sont importants. Ce n'est pas là que l'on trouve les marges de manœuvre, alors même que l'on contraint un tissu associatif qui a de bons résultats, qui porte haut les couleurs de notre Ville dans lesquelles s'investissent beaucoup de bénévoles qui ne comptent pas leurs heures. C'est ma remarque générale. Après, j'ai des questions plus particulières, il y a des associations dont les subventions baissent plus que d'autres. Je pense que pour le coup, il y a une vraie raison, qui m'échappe en regardant le tableau. Exemple pour l'association ARPA, où là, il y a une baisse de près d'1/3, je suppose qu'il y a une raison spécifique. Et puis on a parlé tout à l'heure à l'occasion du budget, notamment l'Adjointe en charge, de la volonté politique de la Ville d'aider, d'être derrière le commerce, quand on fait baisser de 2 000 € la subvention à l'UCAT, je trouve que cela fait un peu désordre.

M. Harmand répond à M. Mangeot que concernant l'ARPA, il y a eu une baisse de 50 % de leurs adhérents. Concernant l'UCAT les 2 000 € correspondent au montant de la location du local qu'ils avaient. Il n'y a plus de location donc la subvention est baissée d'autant.

Bon, vous avez une posture, c'est tout à fait normal mais attendez, on est quand même sur près de 400 000 € d'aides au monde associatif local. Remettons les pieds sur terre, 400 000 € d'aides directes par le biais des subventions. Plus la mise à disposition gratuite de locaux avec les fluides, les charges, nous sommes près du million d'€. Ça c'est un choix, une volonté d'aider le monde associatif. Ce n'est quand même pas pénalisant de faire prendre conscience et de responsabiliser le monde associatif par rapport aux subventions versées, une baisse de 5 %. Pour les associations qui correspondent exactement, puisque vous l'avez rappelé, au lien social, etc... on ne touche pas aux subventions (Femmes relais, Mosaïque...). Reprenez le tableau nous sommes parfois sur des baisses de 20 € ou 40 euros. C'est faire prendre conscience et responsabiliser chacun, chacune, dans un contexte budgétaire contraint. Allez comparer à ce qui se fait ailleurs. Je n'aime pas beaucoup dire d'aller voir ce qui se fait ailleurs, mais il y a une réalité. Il faut que vous preniez conscience de ce qui se fait exactement ailleurs. Nous aidons énormément le monde associatif. C'est un choix, une volonté depuis plus de 10 ans et nous la maintenons. Aucune association locale n'est en difficulté financière. Les comptes de certaines de ces associations sont confortables. Si vraiment nous avions voulu appliquer les choses beaucoup plus loin, il y a une paire d'associations qui n'auraient rien touché. C'est ce qui se fait dans d'autres collectivités au regard des contraintes budgétaires que l'on a actuellement. Ces 5 % de baisse sont symboliques. Chacun et chacune doit prendre conscience de la situation du Pays et des marges de manœuvre que l'on a. Ce n'est pas alarmant. Et, quand on compare avec les subventions versées en 2011, nous sommes à plus de 6 % de hausse. On n'étrangle pas le monde associatif.

M. Mangeot demande des explications sur la baisse de l'aide pour l'UST Athlétisme concernant l'organisation des 10 km de Toul alors que lors de leur assemblée générale ils avaient un peu tiré la sonnette d'alarme sur le fait qu'ils n'avaient pas pu rentrer dans leurs comptes pour leur première édition. Ils attendaient donc de la Ville une aide en conséquence. Là nous sommes dans la tendance inverse, une baisse de l'aide, alors que c'est une manifestation qui prend de l'ampleur et qui devient un vrai succès populaire avec plus de 700 participants. Pourquoi cette baisse ?

M. Harmand répond à M. Mangeot que sur certaines associations la baisse de la subvention est en corrélation avec une baisse de leur propre demande. On ne va pas donner plus que ce qu'ils demandent.

M. Adrayni répond à M. Mangeot que l'UST Athlétisme avait demandé pour les 10 kms une subvention de 3 500 €. Nous avons retenu 3 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à la majorité, attribue les subventions aux associations et organismes suivants :

SPORTS / AFFAIRES SCOLAIRES		
Association	Projets	Montant Voté
1^{er} Compagnie d'Arc du Toulais	Organisation compétition nationale, renforcement participation NAP, reconduction activités 2014	950 €
	Organisation Tournoi national jeunes dans le respect des critères pour le développement durable	1 000 €
Actions Développement Plongée	Formations plongeurs et initiations clubs	1 330 €
	Organisation championnats dans le respect des critères pour le développement durable	100 €
Alkido Club Toulais	NAP/Stage national/ouverture section enfants	760 €
AL Toul Badminton	Stages / tournois des leuques / compétition régionale	950 €
ALTCK Club Canoë Kayak	Organisation Festival dragon Boat, courses, section sportive collèges/poursuite sport insertion...	3 990 €
	Co-financement fauteuil pour bateau destiné aux personnes porteuses de handicap dans le respect des critères pour le développement durable	1 500 € ⁽¹⁾
AL Toul Cyclotourisme VTT	Concours départemental et régional/ éducation routière/NAP à titre gratuit/critérium départ. Route	4 800 €
AL Toul Volley ball	Compétitions en loisir et championnat poussins	300 €
Arts Martiaux Toulais	Développement des pratiques et préparation compétitions Contrat d'objectifs	6 175 €
Alliance Judo du Toulais (AJT)	Cours/stages, manifestations Interclubs/développement vers le quartier Croix de Metz...	2 850 €
Alliance Leucquoise de Judo	Pratique du judo/juïtsu loisirs et compétitions / judo tour été	3 800 €
AS Haltérophilie Force de Toul	Championnats/ Forum Associations /Section musculation aux femmes et aux + de 80 ans	1 425 €
ASC Toul Ecrouves Tennis de Table	Animations périscolaires/forum des associations/ compétitions	1 140 €
Billard Club Toulais	Ecole de billard jeunes et adultes / NAP à titre gratuit /Contrat "découverte/associations" Participation aux Championnats CD54 et ligue Lorraine	700 €
Boxe Anglaise Toulaise	Championnat de France amateur/ galas de boxe/Organisation championnats Pré-nationaux amateurs en 2016	1 140 €
Boxing Club de Toul	Formation juge/arbitre / passage de grade de formateur à moniteur	1 425 €
Cercle d'Escrime de Toul	Co-organisation tournoi/ intervention en centres aérés/renouvellement matériel de piste/forum des associations Contrat d'objectifs	7 125 €
Cœur Entretien Physique Adapté	Activité marche très douce et activité speed-ball	475 €
Club Bouilliste Toulais	Découverte du sport / création de divers ateliers	950 €
Club Patinage Artistique Toulais	Apprentissage du patinage, perfectionnement, gala juin 2015	1 140 €
Espérance Toul	Gestion administration de l'association	95 €

Espérance Toul Basket	Labellisation école française de mini-basket/formations/tournois Contrat d'objectifs	31 730 €
Espérance Toul section Tir	Accueillir plus d'adhérents/formations	2 375 €
	Monte-escalier pour personne porteuse de handicap dans le respect des critères de développement durable	3 000 € ⁽¹⁾
Football Club de Toul	Montée en division supérieure Contrat d'objectifs	31 350 €
Mouvement de la Jeunesse Franco-turque de Toul	Tournoi foot/ futsal et musculation/Voyage découverte Sud Maroc	1 900 €
Moto Club Le Filrotin	Reconduction actions sécurité routière/exportation de Toul et région à travers des rassemblements nationaux et internationaux	570 €
Espérance Toul Gymnastique	Championnat régional masculin/poussins/ formations Contrat d'objectifs	6 175 €
Gymnastique Volontaire	Reprise cours enfants/Forum des associations	380 €
Golf d'Avrainville	Initiation golf vers scolaires/ centres aérés tournois	400 €
Jeunes Citoyens en Action	Développement et animations sportives (football)/projet de film + fresque/insertion professionnelle (contrat d'objectifs)	16 150 €
Karaté Club de Toul	Initiation karaté citoyens auprès des jeunes enfants et adolescents des milieux défavorisés	760 €
Randonnées Tuloises	Virades de l'Espoir / randonnées	430 €
Tennis Club de Toul	Adaptation école de tennis au projet GALAXIE TENNIS / Portes ouvertes club Contrat d'objectifs	7 600 €
Toul Handball Club	Pratique et développement du handball / match de gala /	7 600 €
	Tournoi jeunes et seniors 21 juin 2015 dans le respect des critères du développement durable	500 €
Touring Plongée Nancy Toul	Entraînements/stages jeunes/téléthon	760 €
Triathlon Toul Team	Poursuite activités 2014/ organisation Run et Bike	475 €
Twirling Club de Toul	Formation juge et animateur fédéral	1 425 €
	Organisation d'une compétition régionale dans le respect des critères du développement durable	500 €
Union Sportive Valcourt	Championnat open 54 / coupe de Meurthe et Moselle Volley	285 €
Union Sportive de Toul Athlétisme	Développement des 10 km de Toul / 6 jours du Tulois / se maintenir en N2A Contrat d'objectifs	8 075 €
	Organisation des 10 km de Toul 2015 / 6 jours du tulois, dans le respect des critères de développement durable	3 000 €
US TOUL Aviron	Têtes de rivières/ accueil des scolaires/ jeunes de quartiers sensibles/ groupe école, compétitions, loisirs Contrat d'objectifs	18 050 €
US Toul Natation	Développement natation sportive pour les plus jeunes/poursuivre le partenariat avec le lycée Majorelle... Contrat d'objectifs	7 600 €
VTT du Tulois	Ecole VTT/compétitions/Randos	190 €
DDEN	Coordination/information/formation des DDEN	135 €
Jeunesse active	Impliquer des jeunes dans la vie du quartier	1 900 €

PECHE ET NATURE DU TOULOIS (AAPMA)	Mise en place signalisation parcours de pêche dans le respect des critères de développement durable	170 € ⁽¹⁾
AS Ecole St Evre	Rencontres sportives	285 €
AS Ecole PM Curie	Sport / citoyenneté / santé	430 €
AS. M. HUMBERT	Pratique d'activités sportives pendant et hors temps scolaires	190 €
AS. LA SAPINIERE	Sorties USEP / marché de Noël / loto/kermesse	570 €
AS. JB Vatelot	Participation compétitions scolaires / Soutien des projets sportifs de toutes les classes	475 €
AS. Collège Rigny	Etendre l'offre afin que le maximum d'élèves puisse participer	665 €
AS. Collège Valcourt	Licencier environ 20 % des élèves/créer une dynamique/apprendre à vivre en groupe	665 €
AS. Collège Croix de Metz	Rencontres sportives Interclasses	855 €
AS. Lycée Majorelle	Entraînements et participation. aux championnats (natation, badminton, volley...) Pratique du loisir / interclasses	760 €
AS. LPR Toul	Sorties ski/acrobranche/escalade	665 €
AS. St Mansuy	Rencontres sportives Inter-écoles/USEPIADES 54	330 €
SOUS TOTAL SPORTS / AFFAIRES SCOLAIRES		203 495 €

CULTUREL		
Association	Projets	Montant Voté
Radio Décllic	Gérer et créer des outils de communication au service du développement rural et local, notamment dans le champ de l'éducation populaire. Proposer l'outil radio comme outil éducatif, insertion sociale etc... Contrat d'objectifs	2 000 €
Club Philatélique du Toulais	Réunion entre collectionneurs de timbres et promotion de la philatélie. Organisation de manifestations de collectionneurs.	380 €
Club de Scrabble	Pratique du scrabble duplicate en club. Organisation et participation aux tournois régionaux et internationaux.	285 €
J.E.A.N	Promouvoir les activités nautiques, le développement des joutes nautiques, la fourniture de matériel aux associations et clubs.	950 €
Cercle d'Etudes du Toulais	Tout ce qui concerne l'archéologie, l'histoire, la géographie, l'art, la littérature, le folklore, l'histoire naturelle du Toulais etc...	300 €
Etudes Toulaises	Publication culturelle locale trimestrielle.	1 900 €
Les Amis du Musée de Toul	Promotion du Musée d'Art et d'Histoire, conférences, visites, animations, voyages.	430 €
Lyre Toulaise	Animations des manifestations patriotiques, fêtes, comices agricoles, foire aux vins.	3 800 €
Chorale à Cœur Jole	Promouvoir la culture populaire par le chant choral, répétitions et concerts.	680 €
Chorale Chantemal	Chants chorale, interprétation de chants contemporains, gospel ..	660 €
Compagnie de danse du Toulais	Création et diffusion d'œuvres chorégraphiques. Ateliers Hip Hop, voyages culturels, tournées chorégraphiques, danse classique, modern jazz et zumba.	950 €

Les Amis des Arts du Toulais	Club de peintures et sculptures, exposition annuelle, participations à diverses manifestations, expositions à la médiathèque...	660 €
Théâtre du Moulin	Création et diffusion de spectacles de théâtre amateur tous publics. Co-gestion de la salle municipale du Centre Culturel Vauban.	4 000 €
Tota Compania	Programmation Jeune Public. Spectacles des ateliers amateurs. Stage théâtre musical. Création du spectacle sur les violences. Cette association a pour but la création théâtrale, la formation au jeu, toute activité visant à faire de l'art un outil d'éducation populaire.	18 000 €
		5 000 €
MJC	Ecole de musique, activités jeunes/ados, activités adultes (tricot, poterie...), conférences d'histoires, cycle d'initiation (calligraphie, œnologie...). (contrat d'objectifs)	58 000 €
	Subvention exceptionnelle pour faire découvrir le Graff et le Street Art.	400 €
Phil'Arts	Conférences et débats philosophiques, expression musicale et poétique, textes populaires, lectures et mise en espace de textes.	285 €
Résistants du Toulais	Rassembler les anciens résistants du Toulais et leurs sympathisants. Présence lors des manifestations patriotiques et participation aux conférences.	140 €
Scouts et guides de France	Découvertes de la nature, grands jeux en extérieur, camps d'été. Vise le développement de l'enfant et son éducation.	800 €
Souvenir Français	Conserver la mémoire des morts pour la France, transmettre le flambeau aux jeunes générations en maintenant le souvenir.	570 €
Comité de Loisirs des Agents de la Ville et du CCAS	Manifestations de la Ville de Toul, sorties, colis des retraités, Noël des enfants.	15 900 €
Comité pour l'Etude et la Restauration de la Chapelle Templière de Libdeau (CERCTL)	Toutes actions dans le but d'assurer la conservation, la restauration et le développement de la chapelle templière de Libdeau.	500 €
Groupe Photo Malraux	Regrouper les personnes s'intéressant à la photographie, répandre et développer le goût de la photographie, organiser des activités.	430 €
Tool's Rockers	Rassemblements culturels et musicaux Rokabilly. Projet de concert "Crazy Night Rockers" le 16 mai à l'Espace Dedon.	1 400 €
Une Oasis, une Ecole	Aide à la scolarisation et au développement dans la région de l'Adrar Mauritanie.	500 €
SOUS TOTAL CULTUREL		118 920 €

COMMERCE		
Association	Projets	Montant Voté
UCAT	Animations commerciales : St Valentin, Pâques, Fête des Mères, Braderie, Noël, Rois mages, journée piétonne en juin	12 000 €
SOUS TOTAL COMMERCE		12 000 €

SOCIAL		
Association	Projets	Montant Voté
Actie-Services	Insertion professionnelle par l'activité économique - Accompagnement socioprofessionnel du public en difficulté.	4 750 €
Allo Bébé	Venir en aide aux jeunes enfants de 0 à 2 ans dont les parents ont peu de ressources. Organiser des lotos, bourses diverses, braderies et brocantes.	1 000 €
Amicale des donneurs de sang	Promouvoir le don du sang, les dons de moelle osseuse et d'organes, et organiser les collectes sur le Toullois.	500 €
ARPA de Toul / (ART en 2015)	Distributions de colis fêtes des mères, Noël, goûter, loto, voyage...	4 500 €
ASCMT - Association Socio-Culturelle des Maghrébins du Toullois	Activités sociales et culturelles, cours de langue, sorties, aides aux personnes âgées.	5 700 €
CIDFF Centre d'info sur droits des femmes et des familles	favoriser l'accès aux droits des publics, des femmes, hommes et familles à travers l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, anonyme et confidentielle. Favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, développer la lutte contre les discriminations et les violences.	5 700 €
Club d'animation Saint Charles	Promouvoir et favoriser toutes les manifestations de la vie sociale chez les personnes âgées résidant au centre hospitalier Saint-Charles.	1 700 €
Confédération générale du logement de Toul	défense des intérêts matériels et moraux des usagers du logement tant par voie amiable que par la justice.	400 €
Société Française de la Croix Bleue	Aide, soutien, accompagnement, visites aux malades alcooliques, prévention de l'alcoolisme, aide à la guérison des personnes devenues dépendantes de l'alcool.	550 €
Femmes Relais	Viser l'autonomie des femmes et des familles, en particulier immigrées, dans tous les actes de la vie courante, alphabétisation, français...	5 000 €
Mosaïque	Favoriser la réussite scolaire. Eduquer à la citoyenneté. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif	9 600 €
	Activités liées au Réseau Ecoute Appui et Accompagnement des Parents	1 200 €
Club des Seniors de la Ville de Toul	Animations et activités en faveur des personnes âgées à partir de 55 ans, éviter l'isolement et favoriser les échanges (jeux, repas, goûters, sorties,...).	4 500 €
PAR HAND54	Soutien de l'ESAT et aide aux travailleurs handicapés et à leurs familles	150 €
Roues Libres / APIC en 2015	Favoriser l'insertion des personnes en grande difficulté en valorisant leur savoir-faire dans la réalisation de travaux de proximité Continuer la démarche de développement de son offre de services, soit l'extension de la plateforme solidaire de mobilité à de nouveaux territoires de Terres de Lorraine.	350 €
Secours Catholique	Venir en aide aux plus démunis.	580 €
Croix Rouge - Comité de Toul	Venir en aide aux personnes en difficultés, actions humanitaires et sociales, secourisme,... Organisation de la brocante de St Evre et de la colonie, développement et inauguration de la vestiboutique,	2 200 €

Comité Toulais Promotion Santé	Susciter et développer un programme de prévention centré sur le thème "Environnement individuel et santé "dans le Toulais et à Toul. Activités physiques et sportives, animations autour de la nutrition, prévention,...	475 €
ADMR TOULOIS NORD	Proposer à tous des services à domicile adaptés à chaque situation, pour bien vivre chez soi.	1 300 €
GIP pour le maintien à domicile dans le Toulais	Mettre en œuvre des actions permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou de toute personne présentant une perte d'autonomie.	5 000 €
Cœurs Créatifs	Réalisation et vente de créations manuelles au profit d'associations d'aide aux enfants malades.	300 €
CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie	Association d'usagers et de consommateurs agissant sur le cadre de vie : consommation, habitat, environnement, santé, usagers des services publics, enseignement,...	200 €
Une Rose/Un espoir	Collecte de fonds au profit de la recherche sur le cancer	150 €
	Vente de roses	600 €
SOUS TOTAL SOCIAL		56 405 €
TOTAL		390 820 €

Subventions versées en bons d'achats		
Restaurants du Cœur de Meurthe et Moselle	Distribution de denrées alimentaires.	2 000 €
Croix Rouge - Comité de Toul	Distribution de denrées alimentaires.	2 000 €

(1) : subventions versées sur présentation des factures acquittées correspondant aux équipements financés.

Il est rappelé que toute subvention accordée à une association ou à un organisme faisant l'objet d'une convention avec la Ville est versée selon les modalités définies préalablement dans cette convention.

Ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

Mme LE PIOUFF : la Croix Rouge, CTPS ; Mme BRETENOUX : Radio Déclit, MJC ; M. HOWALD : Amis du Musée, CELT ; Mme ASSFELD-LAMAZE : UST Natation, CTPS ; Mme LALEVEE : Croix Rouge, CTPS ; Mme ALLOUCHI-GHAZZALE : Femmes relais ; M. VERGEOT : MJC ; Mme GAY : CTPS ; Mme GUEGUEN : Croix Rouge, CTPS ; M. SCHILLING : ARPA, Croix Rouge ; Mme LAGARDE : Pêche et Nature du Toulais, Espérance Toul Gymnastique ; M. STEINBACH : CELT, Etudes Tuloises, Amis du Musée ; M. VIGNERON : Arts Martiaux Tulois.

Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, M. STEINBACH votant contre.

4) FINANCES : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Mme Lalevée explique que dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2015, une somme de 1 340 000 € a été inscrite en dépense de fonctionnement au compte n° 657362, à titre de subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention permettra au C.C.A.S. de compléter le financement de l'ensemble des actions prévisionnelles mentionnées au budget primitif et de couvrir ses besoins de trésorerie en attendant le vote du budget du prochain exercice comptable.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au mandatement de cette subvention, au fur et à mesure des besoins de trésorerie du C.C.A.S.

M. BAUER ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

5) FINANCES et TRAVAUX: REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE TOUL – MODIFICATION CONCERNANT LA GESTION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS (CCT) ET LE SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CŒUR TOULOIS (SMP Cœur Toulinois).

M. Heyob rappelle que le Conseil municipal a approuvé le 27 janvier 2015 la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Toulinois et le Syndicat Mixte de Production et de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du Cœur Toulinois en vue de la passation d'un marché de travaux de réfection de la voirie et réseaux divers.

Il a été décidé que l'ensemble des travaux feraient l'objet d'une maîtrise d'œuvre assurée uniquement par la Ville.

Après concertation avec la Communauté de Communes du Toulinois et le Syndicat Mixte du Cœur Toulinois, il a été décidé que la maîtrise d'œuvre serait assurée par chaque membre du groupement.

Après avis favorable des Commissions compétentes, réunies le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification apportée à la délibération en date du 27 janvier 2015 relative à la gestion de la maîtrise d'œuvre.

M. BAUER ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

6) FINANCES et TRAVAUX : CATHEDRALE SAINT-ETIENNE – RESTAURATION DE LA CHAPELLE DES EVEQUES – MAÎTRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

M. Gauvin explique qu'à la suite des études complémentaires, prononcées par une précédente délibération en date du 3 mars 2015 permettant d'approfondir la connaissance de la Chapelle des Evêques, la Ville de Toul se mobilise afin de procéder à la restauration globale de cet édifice.

Le relevé de formes 3D de la Chapelle fut une déclaration à double facette qui a sublimé encore d'avantage ce joyau de la Renaissance dans sa performance architecturale mais aussi, a dévoilé ses fragilités et désordres que le temps a profondément marqués.

Afin d'avoir une étude précise du projet et des travaux à mettre en œuvre pour assurer la pérennité de cet édifice classé, la Ville doit s'attacher l'expertise d'un maître d'œuvre Architecte possédant des qualifications dans le traitement des Monuments Historiques, accompagné d'un cabinet d'experts.

Les honoraires du maître d'œuvre sont estimés dès à présent à 250 000 € TTC.

Ce projet de maîtrise d'œuvre peut bénéficier du soutien financier des partenaires institutionnels de la Ville.

M. Mangeot se dit fort étonné par le montant proposé, qui est assez énorme pour des prestations, qui comme on nous le dit bien, sont des prestations intellectuelles. Donc nous ne sommes pas sûrs du résultat et que cela aboutisse. Vous nous avez dit comme leitmotiv depuis le début de ce Conseil que nous étions dans un contexte contraint, d'argent public rare. Et là je vois que l'on est capable d'aller demander aux associations de se serrer la ceinture et d'investir près d'1/4 de millions pour des prestations intellectuelles dont nous ne sommes pas sûrs qu'elles aboutissent. Je

trouve que dans un contexte d'argent public rare il faut le faire comprendre aux citoyens. Je ne suis pas certain qu'ils comprennent car je ne le comprends pas moi-même. Il faut prioriser les dépenses et je ne suis pas sûr que la priorité est d'investir autant dans des prestations encore une fois dont nous ne sommes pas certain qu'elles vont aboutir.

M. Harmand répond à M. Mangeot que c'est de la pure démagogie. Après on vient pleurer sur le vote qu'il y a eu aux élections départementales. C'est sûr que si vous abordez tous les sujets de cette façon-là, par cette démagogie, franchement cela ne m'étonne pas. Nous sommes arrivés à des études historiques « en veux-tu en voilà », nous avons tout ce qu'il faut. Mais nous n'avons aucune étude technique et scientifique fiable qui a été menée jusque-là. En plein accord avec l'Etat, avec la Région, on décide de lancer une opération internationale sur l'étude de cette Chapelle car ce sont uniquement les plus hautes technologies, que nous avons actuellement à notre disposition, qui vont donner la solution à la restauration de cette Chapelle. C'est un passage obligatoire pour pouvoir rénover cette Chapelle.

M. Bauer indique que cela n'est pas une priorité.

M. Harmand répond à M. Bauer qu'au niveau culturel, c'est quand même primordial, indispensable. C'est le fleuron de la Renaissance en Europe. Ce n'est pas local.

M. Vergeot ajoute qu'en restaurant la Chapelle on augmentera l'attractivité de la Ville et donc le tourisme.

M. Bauer demande si la municipalité est vraiment convaincue par le fait que la restauration augmentera l'attractivité de la Ville et attirera des touristes.

Mme Lagarde indique que le seul souci, comme évoqué en commission, est que l'investissement des 250 000 € dans cette étude ne garantit pas la restauration de la Chapelle. Si on était sûr d'avoir une réponse positive, c'est-à-dire pouvoir faire les travaux au bout, alors les choses seraient pensées différemment.

M. Gauvin entend ce qui vient d'être dit. Mais il précise qu'il est impossible de demander à un scientifique une réponse binaire : blanc/noir, oui/non. Cet ouvrage a manifestement 500 ans d'histoire derrière lui, qui ne sont pas forcément des histoires sympathiques qui font que nous ne sommes pas dans la capacité de décider du jour au lendemain si on fait ou pas. Il y a déjà eu des dépenses de faites avec ce type de raisonnement qui ont donné des résultats complètement farfelus. Nous sommes donc obligés de mettre en œuvre des moyens, enfin ce que la technique et la science proposent, pour arrêter de diverger sur des opinions quel qu'elles soient et avoir une position critique, ce que l'on appelle une analyse probabiliste de la défaillance. C'est-à-dire que nous allons être amenés à dire que ce bâtiment est en tel état ou pas dans tel état. Derrière, nous adapterons la parade. Il y aura bien entendu une parade. Aujourd'hui on ne peut pas vous dire on va faire ça et combien cela va coûter. Si on veut savoir ce que l'on va dépenser de façon maîtrisée, nous sommes obligés de passer par une étape plus sophistiquée. Vous êtes en face d'un bâtiment unique, qui est une ruine actuellement mais qui pourra être un pôle d'attraction pour la Ville de Toul qui est essentiel. Acceptez dans un premier temps qu'il y a en apparence une dépense excessive, vous verrez que derrière le gain sera conséquent. Si vous trouvez que cela coûte très cher, c'est que vous ne connaissez pas le prix d'une prestation intellectuelle, c'est bien dommage. C'est vrai que les gens qui sont dans les nuages, on a l'impression que cela ne coûte rien, la réflexion, les études ne coûtent rien. Les bavardages ne coûtent rien non plus, par contre on passe son temps à bavarder. Faisons des choses utiles de temps en temps.

M. Harmand ajoute que nous sommes arrivés à un stade où nous sommes bloqués. Nous ne savons plus quoi faire et comment. Je ne prendrai pas la responsabilité en tant que Maire de laisser à la ruine cette Chapelle par rapport aux générations futures. Cela vous paraît peut être coûter quelque chose aujourd'hui mais je vous prie de croire que si les travaux de rénovation de la Cathédrale n'avaient pas été menées, milieu du 19^{ème} siècle, alors nous n'aurions plus ce monument aujourd'hui. Je ne veux pas être celui qui sera passé à côté de la tentative de

rénovation. Je dis tentative car nous n'avons aucune certitude à 100 % de la faisabilité de cette restauration. Je ne serai pas celui qui a empêché de tenter de comprendre comment le système fonctionne, tient et quelles solutions doivent être adaptées pour la rénovation de cette Chapelle. Cela vous paraît cher, ce n'est pas grave, nous continuons.

M. Bauer répond à M. Harmand qu'il a raison de jeter l'argent public par les fenêtres.

M. Vigneron ajoute qu'il faut bien dépenser un peu d'ingénierie pour les années futures. Cela peut paraître cher effectivement mais après un appel à mécénat sera certainement fait et donc, les coûts seraient moindres.

M. Harmand rappelle que nous serons subventionnés à hauteur de 70 %. Tout ne sera pas à la charge de la collectivité. La dernière étude effectuée sur la Chapelle des Evêques, était une étude faite par un ACM qui ne s'était pas adjoint la partie scientifique compétente. Nous arrivions à un montant de travaux entre 3 à 4 millions d'€. Cette étude scientifique présentée est là pour faire des gains au niveau des travaux de restauration. Le système opératoire mis en place par l'ACM ne convient à personne, ni au propriétaire, ni à l'Etat. On décide de lancer une étude pour trouver la solution adaptée pour la maintenir et la pérenniser dans le temps. Enfin, nous sommes quasiment certain que l'opération coûtera moins cher que ce qu'avait prévu initialement l'ACM. Donc certes c'est une mise de départ importante mais c'est un gain à l'arrivée. C'est ça qu'il faut que vous compreniez. Ce ne sera pas une restauration par tâtonnement, ce qui était prévu initialement.

M. Matteudi demande si les honoraires du Maître d'œuvre sont éligibles à l'attribution d'une subvention.

M. Harmand répond par l'affirmative. Sur une opération comme celle-là, ce n'est pas la collectivité qui va y aller toute seule. Etant donné que nous sommes sur un Monument Historique, nous sommes sûrs d'être aidés à hauteur de 60 % par l'Etat et la Région. De plus, ce ne sera pas une opération de mécénat locale, ce sont des fondations nationales et internationales qui viendront sur ce type d'opération. Ce ne sera pas 10 000 € que nous récupérerons. Ce n'est pas une communication qu'au niveau de la population Toulaise qui sera lancée, vous vous en doutez bien. Et le Ministère de la Culture a un bureau spécifique sur les opérations de mécénat nationales et internationales. Nous rentrons complètement dedans. Je vous le rappelle c'est le Chef d'œuvre de la Renaissance dans notre Pays et au niveau international nous sommes regardés. Je suis désolé, nous ne passerons pas à côté.

M. Vigneron ajoute que si la Cathédrale en est là aujourd'hui, c'est grâce aux capitaux de Mme Coué-Friedman, car les fonds destinés à Saint Nicolas de Port ont été rapatriés à Toul.

Afin de pouvoir gérer ce programme complexe de restauration sur un édifice classé et permettre à la Commune d'obtenir les subventions auxquelles elle peut prétendre, et après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à la majorité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Approuver le projet de restauration de la Chapelle des Evêques ;
- ✓ Lancer une procédure de consultation d'un maître d'œuvre accompagné d'un cabinet d'experts à qui seront confiées toutes les missions nécessaires pour mener à bien une étude précise de l'exécution du projet ;
- ✓ Entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes aux taux les plus élevés possible auprès des partenaires et des fonds suivants : Etat (DRAC), Conseil Régional, FEDER, Conseil Général, Réserve parlementaire ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé ;
- ✓ Signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce projet ;
- ✓ Inscrire au budget les crédits nécessaires à ces études, au fil des exercices budgétaires.

Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER votant contre.

7) ATTRACTIVITE DE LA VILLE : AIRE DE CAMPING-CARS.

Mme Assfeld-Lamaze rappelle que par délibération du 17 décembre 2009, la Communauté de Communes du Toulais a instauré la taxe de séjour, en vertu des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette taxe s'applique aux camping-caristes stationnés sur l'aire d'accueil avenue Colonel Péchot.

Le montant actuel de la taxe de séjour s'élève à 0,20 € par personne et par nuit.

Le paiement du stationnement et de la taxe de séjour s'effectuant par horodateur, le nombre exact de personnes séjournant sur l'aire de camping-cars est inconnu.

Afin de rendre possible le calcul et la perception de cette taxe par le régisseur, il est proposé de comptabiliser, par camping-car, le nombre de deux personnes.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne et Attractivité de la Ville », réunie le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de comptabilisation de deux personnes par camping-cars ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. Heyob présente les deux délibérations suivantes :

8) URBANISME – AMENAGEMENT : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR LE SITE ANCIENNEMENT EXPLOITE PAR LA SOCIETE PNEUMATIQUES KLEBER A TOUL.

Par courrier reçu en mairie de Toul le 3 mars 2015, le Préfet de Meurthe et Moselle sollicite la Ville de Toul concernant le projet de servitudes d'utilité publique sur le site anciennement KLEBER à Toul. En effet, la société Kleber qui a exploité une usine de fabrication de pneumatiques sur le Pôle Industriel Toul Europe a cessé son activité le 31 décembre 2008. Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles sur ce site (présence d'hydrocarbures totaux et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des impacts relevés sur les eaux souterraines, la DREAL Lorraine propose un projet d'arrêté visant à instaurer des servitudes d'utilité publique sur ce site.

Ces servitudes d'utilité publique sont destinées à assurer la protection des personnes en encadrant l'usage des terrains présentant des pollutions résiduelles.

Les servitudes instituées concernent les parcelles AH165 et AH167, d'une superficie totale de 335 405 m². L'utilisation de ces emprises devra être compatible avec la présence des sols pollués. Y sont admises les activités de type économique, industriel ou tertiaire, conformément aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

De même, préalablement à la réalisation de travaux affectant le sol ou les sous-sols des parcelles concernées, le porteur de projet devra mettre en place un plan « hygiène et sécurité » pour la protection de la santé des travailleurs.

L'utilisation des eaux souterraines au droit des parcelles notamment à des fins de consommation humaine directe ou indirecte, de consommation animale ou d'irrigation, est interdite.

Enfin, le site est concerné par un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines, avec implantation de quatre piézomètres générant une restriction d'usage dans un rayon de 6 mètres autour de chaque sonde de mesure.

Par application de l'article R.515-26 IV du Code de l'environnement, le Conseil municipal est invité à délibérer dans le délai de 30 jours, afin de communiquer son avis.

M. Bauer fait remarquer qu'il sera difficile de vendre ces deux parcelles à de futurs investisseurs avec ce genre de contraintes.

M. Heyob répond à M. Bauer que l'objectif n'est pas de les vendre, c'est de les maîtriser, les suivre et les conditionner pour.

M. Pemin fait remarquer qu'en tant qu'ancien salarié de Kléber et participant aux différentes réunions du groupe, tous les documents ont été donnés à la DREAL, à l'inspection du travail et au Préfet justement pour déterminer toutes les zones qui sont polluées. Toutes les positions qui sont

mentionnées dedans, restent sous la responsabilité de Michelin. C'est à leur frais. C'est à la CCT de faire tout ce qu'il faut pour que Michelin remette le site en conformité. Quand Michelin a racheté pour 1 franc symbolique le site, il a aussi racheté toutes les pollutions. Vous avez quand même des années, il faut le faire payer.

M. Heyob répond à M. Pemin que ce point-là sera évoqué avec la CCT.

M. Harmand confirme que cela figure bien dans la convention avec Michelin.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », réunie le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet de servitudes d'utilité publique, sous réserve des avis suivants :

- **Syndicat Mixte du Cœur Toulais**, au titre de sa compétence mutualisation et sécurisation de la production en eau potable (avis annexé) :

« Au vu de l'emprise des servitudes du site KLEBER (...) la moitié Sud est concernée par le périmètre de protection éloigné projeté du puits champagne de Toul.

En conséquence, l'article 3.4 du projet d'arrêté préfectoral doit être modifié pour être compatible avec le projet d'arrêté de la DUP de protection des captages ».

Par ailleurs, par application de l'article 10 du projet d'arrêté de DUP susvisé, il conviendra d'informer les futurs acquéreurs des parcelles du site à aménager que des prescriptions s'appliquent aux terrains situés dans le périmètre de protection éloigné.

- **Communauté de Communes du Toulais (CCT)** au titre de sa compétence Développement économique, **Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)** et **Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL)**, en leurs qualités de propriétaires et aménageur du site pour le compte de la CCT :

Suite aux études environnementales menées par MICHELIN, et suite au découpage cadastral du site intervenu fin 2014, la CCT, en accord avec l'EPFL (propriétaire de la parcelle AH 167 en date du 13 mai 2015 pour le compte de la CCT) et la SEBL (aménageur du site KLEBER pour le compte de la CCT et propriétaire des parcelles AH 186 / AH 187 / AH 188 / AH 190 / AH 191 / AH 192 / AH 193 / AH 201 / AH 202 depuis le 18 mars 2015 suite à nouveau découpage cadastral du 18/12/2014) propose que le périmètre de la SUP soit ajusté.

Afin de correspondre effectivement aux secteurs sur lesquels les zones de pollutions sont connues et pour ne pas pénaliser l'aménagement sur l'ensemble du site Kléber, la CCT propose que la SUP soit limitée à :

** Un rayon de 8 mètres autour du PZ 7 sur la parcelle AH 203 (un des 4 piézomètres constituant le réseau de surveillance des eaux souterraines) ;*

** La zone du groupe électrogène et volucompteur situé sur la parcelle AH 195 La Communauté de Communes du Toulais garantit les accès et la conservation des ouvrages en bon état.*

9) URBANISME : COMMISSION D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES ET DE COORDINATION OPAH-RU – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COULEURS DE QUARTIERS.

La Ville de Toul a engagé depuis plusieurs années un vaste programme de rénovation urbaine avec la mise en œuvre de deux dispositifs qui accompagnent financièrement les propriétaires entreprenant des projets de ravalement de façade et de réhabilitation :

- La campagne de ravalement de façades « Couleurs de Quartiers » en partenariat avec la Région Lorraine ;
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et la Région Lorraine

La commission d'aide au ravalement de façades et de coordination OPAH-RU, en charge de l'attribution de subventions qui s'est réunie le 11 février 2014 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de :

- 9 000 € à Madame Eliane LOUTZ, propriétaire de l'immeuble situé 8 rue du Collège Saint-Léon, dont 4 500 € au titre de l'abondement de la Région Lorraine

Les travaux étant réalisés conformément à l'autorisation d'urbanisme, et après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette subvention pour un montant total de 9 000 € dont 4 500 € pour la part Région.

10) DEVELOPPEMENT DURABLE : LABELLISATION « ARBRE REMARQUABLE DE FRANCE » DU « GINKGO BILOBA » DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION A.R.B.R.E.S.

M. Bocangera indique qu'une politique respectueuse de l'environnement est menée par la Ville de Toul dans sa gestion des espaces verts.

Possédant un important patrimoine arboré au sein duquel quelques éléments revêtent une grande valeur patrimoniale, Monsieur le Maire, propose de les mettre en valeur par une labellisation.

Le « Ginkgo biloba » situé dans le parc de l'Hôtel de Ville a été retenu par l'Association A.R.B.R.E.S. Arbres remarquables, Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde, afin de lui attribuer le label "Arbres Remarquables de France".

Cette prestation sera réalisée par l'Association à titre gratuit en coopération avec les services de la Ville.

L'Association A.R.B.R.E.S. mettra ses compétences à disposition de la Ville, participera aux manifestations engendrées par l'attribution du label, diffusera dans son bulletin les informations sur les arbres labellisés et la liste de ces arbres sur le plan national et remettra un certificat correspondant à l'obtention du label.

La Ville entretiendra le « Ginkgo biloba », réalisera le panneau de présentation en liaison avec l'association et s'engage à remplacer, éventuellement, l'arbre labellisé si cette opération est rendue nécessaire par l'éventualité de la suppression inévitable de l'arbre ancien.

En conséquence, une convention de partenariat doit être signée avec l'Association A.R.B.R.E.S. afin de contractualiser ces actions à visée environnementale.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Association Arbres Remarquables : Bilans, Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.).

M. Heyob présente les deux délibérations suivantes :

11) AFFAIRES FONCIERES : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BL99 SISE LIEUDIT « Cr DIT BRIFFOUX ».

Par courrier du 4 septembre 2014, Maître PERSON a proposé à la Ville de Toul l'acquisition de la parcelle BL 99 sise lieudit « Cr dit de Briffoux » appartenant à Mmes Suzanne et Yvonne TOUVENOT.

Cette parcelle d'une surface totale d'environ 1196 m² est située en zone UD (environ 55% soit 657m²) et en zone N (environ 45% soit 538m²). Elle est actuellement en nature de « verger ».

La Ville de Toul est intéressée à acquérir la partie de cette parcelle BL99 située à l'arrière des parcelles communales BL 317 et 311 pour une superficie de 650 m². L'autre partie serait cédée aux propriétaires de la parcelle mitoyenne cadastrée BL308. La division et le bornage de la parcelle BL99 restent à réaliser et les frais seront divisés entre les deux acquéreurs.

L'acquisition de cette emprise par la Ville, est consentie au prix principal de 7 312,50 € hors droits et taxes, soit 11,25 € le m², conformément à l'avis de France Domaine.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve ladite cession ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer le compromis de vente, puis l'acte à intervenir en l'étude de Maître PERSON, Notaire à Toul, sachant que les frais notariés seront à la charge de la Ville; ainsi que les frais de division et de bornage pour la partie d'emprise à acquérir par la Commune ;
- ✓ Engage tous actes ou toutes démarches nécessaires.

12) AFFAIRES FONCIERES : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES ISSUES DE LA DIVISION DU SITE DE L'ARSENAL.

Par délibération du 11 mars 2009, le Conseil municipal a approuvé l'engagement de la procédure de division foncière du site de l'ARSENAL.

La division envisagée prévoyait notamment de détacher une parcelle de 3 ha environ à commercialiser, cette unité foncière pouvant faire l'objet d'aménagement à vocation commerciale, tertiaire, de service et d'habitat, conformément au règlement du PLU.

1/ Retrait de la délibération du 1^{er} octobre 2013 :

La « Société des Supermarchés Match » avait été pressentie pour acquérir cette emprise. Compte-tenu toutefois de l'état des négociations menées à ce jour avec cette société, il est proposé au Conseil Municipal de retirer sa délibération du 1^{er} octobre approuvant cette cession.

2/ Suite aux négociations engagées avec les différents opérateurs potentiels, le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 12 février 2013 la cession de 2 parcelles de 1500 m² (lots 2 et 3). Ces négociations permettent aujourd'hui d'envisager la cession du lot n°4 à « Système U ». Ce dernier s'engage à réaliser les travaux de voirie permettant l'accès aux lots 2 et 3.

Le prix de vente proposé est conforme à l'évaluation de France Domaine du 17 février 2015, soit : 42 €/m² hors droit et taxe soit une valeur globale de 694 680 € non assujetti TVA.

M. Steinbach indique qu'il votera contre cette délibération comme il avait voté contre la délibération de 2013. Ce n'est certainement pas soutenir le commerce local que de construire une supérette à cet emplacement-là. Aujourd'hui le commerce local, y compris la maison mère qui s'est retirée va mal. Et là, vous allez faire disparaître de plus en plus le petit commerce intra-muros. Je sais bien que l'on me dit que c'est pour remplacer la surface qui a disparu sur Saint-Mansuy. Cela ne la remplace pas. La surface qui était à Saint-Mansuy était un petit commerce indépendant alors que là, vous construisez une moyenne surface. Cela n'a donc rien à voir. Le gâteau, je l'ai déjà dit, ne bouge pas. Plus on le divise, plus on va vers les problèmes. Qu'allez-vous me dire, que nous allons avoir 25 emplois sauf que 30 vont tomber à côté. Donc le gain sera de moins cinq.

Quant à l'accès des deux parcelles, il ne faut pas dire que l'on profite de l'implantation d'une surface pour lui faire payer le parking. C'est là tout le but de la chose, faire construire un parking qui profitera à la salle de l'Arsenal en même temps. Moi je dis non, faire crever le commerce, non, pas comme cela. Je ne vous voterais pas cette délibération.

M. Harmand répond que c'est la suite logique de ce qu'a déjà dit ici M. Steinbach. C'est son point de vue.

Mme André indique que son analyse rejoint celle de M. Steinbach. Elle est contre l'ouverture d'un nouveau supermarché. Elle demande pourquoi Match s'est retiré.

M. Harmand répond à Mme André qu'ils étaient plusieurs. Système U tenait la corde. On avait préféré Match à ce moment-là. C'est Système U qui revient, après avoir fait son étude de marché et qui a la volonté de s'installer dans cet emplacement stratégique pour eux.

M. Harmand demande de lui dire qui va être impacté directement intra-muros.

Mme Le Piouff ajoute qu'il faut habiter dans le quartier pour se rendre compte des attentes des habitants. Les personnes âgées du secteur ne peuvent pas forcément se déplacer au centre-ville faute de moyens de locomotion.

M. Steinbach dit bien vouloir entendre cela car il le comprend. Ce qui n'empêche que nous reparlerons des incidences de cette implantation.

Mme André demande si la municipalité ne pense pas qu'il y a suffisamment de supermarchés autour Toul.

M. Harmand répond à Mme André que s'ils viennent s'installer, ce ne sont pas des philanthropes, ils ont fait leur étude de marché. Ils savent très bien. Mais attendez, nous sommes quand même sur une surface qui ne fait pas 10 000 m². Qui a autorisé l'installation de Cora en son temps, quelle municipalité ? Là, je suis d'accord il y avait du commerce local qui correspondait exactement à ce que Cora propose aujourd'hui. Ce n'est pas nous.

M. Steinbach répond à M. Harmand avoir aussi voté contre l'implantation de Cora.

M. Vigneron indique quand même qu'avec Cora on a eu la salle Valcourt.

M. Harmand répond à M. Vigneron autre époque, autre mœurs.

M. Bauer répond à M. Harmand que pas tout à fait, nous allons avoir un parking là.

M. Harmand répond à M. Bauer qu'il raconte n'importe quoi. Qu'il y aura une convention avec Système U. On ne fait pas à l'œil une salle comme cela s'est fait à l'époque. Je ne vous permets pas.

M. Bauer explique qu'une convention ne fera pas mettre la main à la poche la municipalité.

M. Harmand demande à M. Bauer de qui il se moque. Quand Cora s'est installé, il y eu un pacte. Cora s'est installé et la salle s'est faite gratuitement. Je vous ai répondu autre époque, autre mœurs. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut insinuer que nous faisons venir Système U pour avoir un parking gratuit. J'ose espérer que vous ne pensez pas cela.

M. Bauer répond à M. Harmand qu'il ose espérer que personne ne profitera du parking lors des manifestations à l'Arsenal.

M. Harmand répète qu'une convention sera signée avec Système U.

M. Bocanegra indique qu'effectivement il peut y avoir des contraintes au niveau des commerces mais il faut aussi voir les choses positives. L'encombrement de nos artères principales à Toul sont dues à ces vas et viens dans les magasins qui sont en périphéries de la Ville. Je crois que la cette supérette de proximité est une avancée pour les gens du quartier mais aussi pour la circulation en ville. Honnêtement quand vous voyez la quantité de véhicules qui viennent de la zone de Dommartin, Ecrouves. De toute façon, si cela ne marcherait pas, Système U ne s'installerait pas.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Approuver le principe de division parcellaire, selon esquisse de division jointe ;
- ✓ Approuve la signature de compromis de vente de la parcelle d'une superficie estimative de 16 540 m² au prix de 42€/m² hors droits et taxes, au profit de « Système U », les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de l'acquéreur ;
- ✓ Autorise M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires.

M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, M. STEINBACH votant contre.

M. Howald présente les trois délibérations suivantes :

13) DEVELOPPEMENT CULTUREL : PRET DU CHAPITEAU – PROPOSITION D'UNE CAUTION.

Dans le cadre des prêts de matériel, qui peuvent être consentis par la Ville, le chapiteau Schreiber de 250m² fait partie des matériels susceptibles d'être mis à disposition dans le cadre de conventions de partenariats événementiels ou culturels.

Il est ainsi proposé de fixer le montant de la caution à 1500 €, assorti naturellement de la fourniture par le demandeur, des attestations concernant le risque de la mise à disposition.

Les modalités financières liées au dépôt de la caution, à sa restitution ou son encaissement, ainsi que les frais de remise en état du chapiteau sont détaillés dans la convention, qui sera établie avec l'organisme, lors du prêt ; à savoir, versement du chèque auprès du service culturel régisseur, dans la quinzaine précédant la livraison du matériel, et restitution de celui-ci, dans les dix jours qui suivent la fin de la manifestation, après quitus donné par les services de la ville, au vu de l'état des lieux de sortie établi contradictoirement.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », réunie le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la caution à 1 500 € pour le prêt du chapiteau Schreiber.

14) DEVELOPPEMENT CULTUREL : MAISON DU TOURISME – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Dans le cadre de la programmation des casse-croûtes de Quasimodo, se déroulant à la Cathédrale, les vendredis et samedis du 1^{er} juillet au 21 septembre, il est proposé d'adopter une convention entre la Ville de Toul et la Maison du Tourisme. Cette dernière assurera la réservation et la vente des billets, aux visiteurs et touristes.

Le tarif de 14 €, en 2015, correspondant à l'unité, sera reversé, entre les mains du régisseur des manifestations de la ville, à la fin de chaque mois, au vu d'un état certifié du total mensuel des ventes. Pour sa transaction, la Maison du Tourisme appliquera une commission de 1 € par billet vendu.

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention à intervenir.

15) DEVELOPPEMENT CULTUREL : ORGANISATION D'UN JEU-CONCOURS PHOTO « TOUL IS BEAUTIFUL ».

Dans le cadre de sa saison estivale, la Collectivité souhaite organiser un concours photo portant sur la Ville de Toul, sa valorisation et les sentiments qui s'en dégagent.

La page Facebook « Toul, Amateur de photos et des petits coins sympas de la Ville », très active et suivie par plus de 500 internautes, est régulièrement alimentée par des clichés amateurs qui valorisent la beauté de Toul.

Aussi, la Ville souhaite s'associer à ce groupe de photographes pour lancer ce concours intitulé «Toul is beautiful », qui sera gratuit et sans obligation d'achat.

Les clichés sur le thème prédéfini porteront donc un regard sur la Ville et son patrimoine architectural, ses événements, ou tout élément montrant l'émotion du photographe.

La participation à ce concours est ouverte au grand public mais réservée aux photographes amateurs.

L'inscription se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur la page Facebook « TOUL, Amateurs de photos et des pûts coins sympa de la Ville ».

Le jury, composé de six membres dont l'administratrice de la page Facebook, deux membres du Conseil municipal, un photographe professionnel, un agent de la Ville de Toul et un membre du bureau de l'association « Club Photo Malraux », sélectionnera les photographies gagnantes.

Le concours photo aura pour finalité une exposition qui se déroulera à partir du mercredi 1^{er} juillet 2015 jusqu'au dimanche 20 septembre 2015 au cloître de la Collégiale Saint Gengoult. Les 26 photos gagnantes déterminées au préalable par vote du jury y seront exposées. Les photographes des 26 clichés seront invités au vernissage de l'exposition prévue le lundi 29 juin 2015.

M. Matteudi s'interroge juste sur le nom « Toul is Beautiful ».

Après avis favorable de la Commission « Développement Culturel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le règlement du jeu-concours par la Collectivité ;
- ✓ Valide le règlement du concours, ci-annexé.

16) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA VILLE DE TOUL – ACQUISITION D'UN OBJET DE COLLECTION – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

M. Harmand rappelle qu'en février dernier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine a signalé le passage, lors d'une vente aux enchères à Berlin en mars, d'un rare sceau en bronze médiéval. L'objet datant du XVI^{ème} siècle est une matrice du sceau du tabellionage de Toul, lequel permettait d'authentifier les actes pris par l'Administration de l'époque.

Portant l'inscription latine « s tabellionatvs civitatis tvllensis » signifiant « Sceau du tabellionage de la cité de Toul », cet objet est donc directement rattaché à l'histoire de la Ville. Le Musée possède d'ailleurs une empreinte de ce sceau, présentée dans ses collections permanentes.

Dès lors, la Ville a manifesté son intérêt pour cet objet dont l'acquisition s'est conclue le 5 mars dernier pour un montant total de 6 410,15 € tous frais compris.

Le projet d'acquisition de cette pièce a par ailleurs reçu l'avis favorable de la Commission Scientifique Interrégionale, saisie en délégation permanente pour l'occasion. Cet avis favorable permet à la Ville de présenter une demande de subvention au titre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées) dont la participation peut atteindre 80%.

Dans ce cadre, et après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Solliciter les subventions au titre du FRAM auprès de l'Etat et de la Région, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire financier ;
- ✓ Signer tous documents afférents à ce dossier.

17) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA VILLE DE TOUL – MODIFICATION DE TARIFS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE.

M. Howald indique que dans le cadre de la régie du Musée de la ville de Toul, je vous propose dans un souci d'harmonisation et de simplification comptable, de réviser les tarifs applicables à certains articles proposés en boutique :

- Signets :

Deux tarifs sont présents (0,60 € et 0,50 €/pièce) selon l'édition.

Dans un souci d'harmonisation et de simplification lors de la vente, il est proposé un tarif unique à 0,60 €/pièce – tarif paramétré sur la caisse enregistreuse.

- Catalogues :

Pour les mêmes raisons que précédemment, le prix des catalogues du musée est, depuis de longues années à 3,05 €.
Il serait proposé soit à 3,50 €.

Après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

18) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : SAISON ESTIVALE 2015 – PROPOSITION DE TARIFS.

M. Vergeot expose qu'au titre de la régie des manifestations de la ville de Toul, je vous demande de bien vouloir adopter les tarifs applicables au concert classique proposé par la Ville, dans le cadre du Festival Bach 2015 :

- Samedi 13 juin 2015
- 20h30 - Cathédrale St Etienne
- La Messe en si**
- de JS Bach
- Tarif plein : 15 €, tarif réduit : 10 €

Le tarif réduit concerne les moins de 16 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les groupes constitués de 15 personnes et plus.

Après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette tarification.

19) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE.

M. Howald explique que Cyril LEUTHY, jeune toulais, originaire de Bicqueley, a réalisé en 2002, un moyen métrage « Le souffle court », tourné à Toul avec des acteurs et figurants locaux.

Actuellement, il finalise son premier long métrage documentaire « La Nuit s'achève ». Il s'agit d'une longue aventure familiale et personnelle, tournée entre Toul et l'Algérie, qui devrait être présentée prochainement lors de festivals internationaux.

Dans le cadre des différents appels à partenariats et de fonds pour l'aider à finaliser la sortie de ce long métrage dans les meilleures conditions, Cyril Leuthy a développé du crowdfunding, qui lui a permis de collecter plus de 7 000 €, auprès des internautes.

Dans le cadre du partenariat proposé, le film, avec toute l'équipe, serait présenté en « avant-première » à Citéa, naturellement avec la mention de la Ville de Toul au générique.

M. Matteudi demande si la Ville sera mise en valeur dans le film. Est-ce que l'on voit véritablement la Ville où est-ce simplement le nom dans le générique que l'on va voir.

M. Howald répond à M. Matteudi que le film sera diffusé en avant-première au Citéa mais que personne n'a vu le scénario. Nous ne voudrions surtout pas être les censeurs et lui imposer de changer son scénario. Le scénario est un voyage initiatique qui raconte son histoire entre Toul et l'Algérie. C'est quelque chose de sérieux.

M. Vigneron précise le connaître personnellement. Ses parents étaient boulangers/pâtisseries à Bicqueley. Il a fait toutes ses études au Collège Valcourt et après au Lycée Majorelle. C'était un élève brillant. Donc forcément Toul figurera d'une manière ou d'une autre dans son film.

Après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, alloue un soutien financier exceptionnel de 1000 €, à la société Kepler 22 Productions, co-producteur de cette œuvre cinématographique.

20) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : ASSOCIATION POUR LA COMMUNICATION EN TERRE DE LORRAINE (ACT) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

PM. Vergeot explique qu'afin d'inscrire durablement les liens de collaboration qui existent entre la Ville de Toul et l'Association pour la Communication en Terres de Lorraine, depuis de nombreuses années,

Après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte une convention, pour une durée de 1 an reconductible annuellement, ayant pour objet la promotion et la valorisation des actions et des services de la commune, par le biais de Radio Déclic FM. Suivant le plan de communication établi conjointement, et le document de synthèse produit par l'ACT, l'association percevra une aide forfaitaire de 2 000 €, pour 2015.

21) COHESION SOCIALE : AGE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES CENTRES DE LOISIRS.

Mme Le Piouff indique que la déclaration des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale nécessite une délibération du conseil municipal fixant l'âge minimum d'accueil des enfants, étant précisé que seuls les enfants scolarisés peuvent être pris en compte.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité des ACM organisés par le Centre Socioculturel de la ville de Toul, l'équipe en place réalise un travail de réécriture du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de territoire, les dernières évolutions réglementaires et le diagnostic partagé préfigurant le futur projet social du centre socioculturel pour les années 2016/2019.

Aujourd'hui, des mineurs peuvent être accueillis dans les ACM dès l'âge de 3 et 4 ans, des dérogations sont possibles pour les enfants de moins de 3 ans si ceux-ci sont scolarisés.

Ainsi, il vous est proposé de confirmer la volonté municipale d'accompagner les familles en permettant aux plus jeunes de fréquenter les ACM dès l'âge de 3 ans de manière systématique et en deçà de cet âge le cas échéant à titre dérogatoire.

Après avis favorable de la Commission « Développement Social », réunie le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Permet l'accès aux ACM à tous les enfants scolarisés âgés de 3 ans ;
- ✓ Autorise les enfants de moins de 3 ans à fréquenter les ACM si les conditions dérogatoires sont remplies.

M. HOWALD ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

22) VIE SPORTIVE : DENOMINATION DU SITE DE L'ANCIENNE PISCINE MUNICIPALE.

M. Adrayni rappelle que le bâtiment de l'ancienne piscine municipale a été requalifié en local de stockage, il est désormais mis à disposition de l'Amicale Laïque Toul Canoë-Kayak.

Après concertation avec l'association, il vous est proposé de dénommer ce site « La baignade des chevaux », ce lieu-dit accueillant fin du 19^{ème} siècle les chevaux des régiments de cavalerie dont les casernements et le manège étaient situés rue Drouas, puis à partir des années 50 les bains municipaux pour enfants.

Après avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Jeunesse et Vie Sportive », réunie le mardi 31 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination « La baignade des chevaux » pour désigner le site de l'ancienne piscine municipale sis route de Dommartin-les-Toul.

23) VIE CITOYENNE : ETAT-CIVIL – CREATION D'UNE TARIFICATION.

M. Schilling explique que tenant compte des coûts de gestion pour les missions assurées par la Direction des Affaires Générales en matière d'accueil du public, il est proposé de facturer deux prestations assurées par le service : la reproduction des duplicatas de livret de famille à partir du 2^{ème} et l'établissement de certificats d'hérédité.

La production du premier et deuxième livret de famille est réglementaire (*article 14 et 19 du décret du 15 mai 1974*).

Il est donc proposé de reporter le coût d'achat et de reproduction à partir du deuxième duplicata de livret de famille (pertes, vols, destruction,...) sur le demandeur.

Cette disposition limiterait ainsi les demandes abusives.

Les articles 720, 721, 730 et 730-1 du code civil encadrent les dispositions relatives à la succession, dont celles des actes de notoriété par les notaires et des certificats d'hérédité par les maires.

Aucun texte législatif réglementaire n'impose aux maires la délivrance des certificats d'hérédité. Il a pour but d'éviter aux héritiers la production d'actes authentiques onéreux (200€ à 350€) pour de petites sommes, dans la limite totale de 5335,72€.

C'est donc souverainement, compte tenu des informations dont disposent les services de l'état civil, que les maires apprécient l'opportunité de délivrer de tels certificats.

Un certain nombre de règles administratives sont à respecter par le maire, qui agit en l'espèce en qualité d'agent de l'Etat. Dans les autres cas de figure, le maire est totalement incompétent. Les héritiers ne peuvent donc s'adresser qu'à leur notaire.

Il est proposé de facturer le premier certificat produit, les suivants restant gratuits, compte tenu des vérifications opérées lors du traitement de la première demande.

Les tarifs proposés sont les suivants :

PRESTATIONS ETAT CIVIL	
5,00 € T.T.C.	à partir du 2 ^{ème} duplicata de livret de famille
60,00 € T.T.C.	pour le premier certificat d'hérédité

L'administré devra donc s'acquitter de la somme due pour bénéficier de la prestation.

Après avis favorable de la Commission « Participation, Vie Citoyenne, Jeunesse et Vie Sportive », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

24) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Mme Lalevée donne lecture des décisions suivantes :

↳ Convention de partenariat : Association « Comité des Fêtes » / Ville de Toul.

Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 05/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 14 janvier 2015, rue St Mansuy et avenue Pechot – Dégradation d'un mât feu tricolore	AXA	880.54 €
SIN 06/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 22/08/2014 – Dégradation du grillage Atelier Municipaux	AXA	396.00 €
SIN 07/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 01 juillet 2014, avenue Victor HUGO -Dégradation d'une barrière suite à un accident	AXA	304.80 €

Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

R°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
CP 21/15	Convention de conseils techniques et suivi pour les travaux de mise à niveau du grand orgue de la Cathédrale « Tranche Ferme » – Avenant n° 1	Association A.E.M.C.2 75017 PARIS	ayant pour objet d'acter, par consentement des deux parties, des modifications effectuées sur les éléments du contrat à savoir le paragraphe « Durée et délais » et le paragraphe « Coûts et défrailements ».
CP 22/15	Suivi-animation de l'OPAH-RU - Avenant n° 2	CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT 54006 NANCY CEDEX	pour un montant de : « 264.17 € HT par logement (valeur 2014), au titre de l'appui renforcé révisable annuellement par ANAH « 348.33 € HT par logement (valeur 2014), au titre du Programme Habiter Mieux, révisable annuellement par l'Etat
CP 23/15	Avis de remboursement	AXA 54200 TOUL	pour un montant de 1 578.33 €, compte tenu des mouvements de biens intervenus au cours de l'année 2014
CP 24/15	Vérifications d'installations et équipements divers dans les bâtiments communaux Lot n° 7 : Appareils et accessoires de levage – Avenant n° 1	DEKRA INDUSTRIAL 54520 LAXOU	pour l'ajout de prestations supplémentaires, pour un montant de 520,00 euros H.T
CP 25/15	Vérifications d'installations et équipements divers dans les bâtiments communaux Lot n° 9 : Equipements sous pression Avenant n° 1	DEKRA INDUSTRIAL 54520 LAXOU	pour l'ajout de prestations supplémentaires, pour un montant de 360,00 euros H.T
CP 26/15	Marché d'assurance dommages-ouvrage pour la salle multi-activités, avenant n°2 prolongation de chantier	Compagnie d'assurance SMABTP 67300 SCHILTIGHEIM	pour un montant de 448.01 € HT, en complément de cotisation relatif à la prolongation du chantier de la salle Multi-activités
CP 27/15	Mission SPS - Travaux de sonorisation de la Cathédrale Saint-Etienne	SARL Consult Techn Indust Artisanat CCTIA 55000 SAVONNIERES DEVANT BAR	pour un montant de 294.00 € H.T.
CP 28/15	Prestation de services de mise à niveau du grand orgue de la Cathédrale Saint Etienne de Toul – Avenant n°1	KOENIG FACTEURS D'ORGUE SA 67260 SARRE UNION	L'ajout de prestations supplémentaires au marché « Travaux de mise à niveau du grand orgue de la cathédrale » pour un montant total de 5 824.00 € HT soit 6 988.80 € TTC, décomposé comme suit : - Postage du récit : 1 103 HT soit 1 323.60 TTC - Trompette du récit : 2 406 € HT soit 2 887.20 € TTC - Clairon du récit : 2 315 € HT soit 2 778 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Documents annexés

- ➔ Point n° 1b : Budget général – Synthèse du Compte Administratif 2014.
- ➔ Point n° 1d : Budget général - Budget 2015.
- ➔ Point n° 2b : Budget annexe de l'eau – Synthèse du Compte Administratif 2014.
- ➔ Point n° 2d : Budget annexe de l'eau - Budget 2015.
- ➔ Point n° 10 : Finances : Labellisation « Arbres remarquable de France » du « Ginko Biloba » du parc de l'Hôtel de Ville – Convention de partenariat avec l'Association A.R.B.R.E.S.
- ➔ Point n° 12 : Affaires Foncières : Cession de parcelles communales issues de la division du site de l'Arsenal.
- ➔ Point n° 15 : Développement Culturel : Organisation d'un jeu-concours photo « Toul is beautiful ». Règlement du concours.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h25.


Alain HARTMANN
 Maire de Toul